

Numéro de série..... (Réservé à l'Instance)

Demande d'accréditation des journalistes nationaux

Données personnelles du candidat du représentant légal de l'établissement médiatique

- Nom et Prénom:.....
- N° de la carte d'identité nationale/ du passeport:..... Date d'émission:.....
- Spécialité: journaliste caméraman technicien
- Adresse:.....
- Téléphone mobile:.....
- Adresse électronique:.....

Données propres à l'établissement médiatique

- Nom de l'établissement:.....
- Nature de l'activité: Télévision Radio Journal Revue Presse électronique Autres
- Adresse:.....
- Nombre de journalistes:.....
- Nombre de pages des listes jointes de journalistes:.....

Date / /

Signature

Pièces jointes :

- Le code de conduite des journalistes nationaux et étrangers retiré du siège de l'ISIE ou téléchargé de son site web avec signature et cachet,
 - Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport pour chaque demandeur d'accréditation,
 - Copie de la carte professionnelle ou de la carte d'adhésion à l'un des syndicats des journalistes tunisiens (les techniciens et les patrons des établissements médiatiques locaux sont exemptés de fournir la carte professionnelle),
 - Deux photos d'identité (mentionner obligatoirement le nom et le prénom au verso de la photo),
- En outre, les établissements médiatiques sont tenus de fournir:
- Le document officiel désignant le responsable habilité à déposer la demande d'accréditation auprès de l'Instance,
 - Liste des journalistes, des caméramans et des techniciens proposés pour être accrédités.

Accusé de réception de la demande d'accréditation des journalistes nationaux

Le candidat ou le représentant de l'établissement médiatique qui a déposé la demande:

L'établissement médiatique:.....

Date de la décision de l'Instance concernant la demande d'accréditation:.....

Date / /

Signature